

Le TAM

Janvier 2019

Bon anniversaire Initio !

En 2019, l'hôtel d'entreprises fête ses 10 ans, l'occasion de faire un bilan chiffré de son activité. Sur les 3 dernières années, le taux d'occupation générale du bâtiment s'est élevé à 80 % (63 % pour les bureaux, 96 % pour les ateliers, 95 % pour les dépôts). Pour découvrir plus en détail Initio, rendez-vous sur www.initio-tulle.fr



386 590

C'est en euros le montant des aides octroyé à des entreprises de l'artisanat et du commerce par Tulle agglo depuis juin 2017, date du début du plan triennal dédié à ces secteurs : 136 511 € en fonds propres (Tulle agglo), 134 358 € au titre du programme européen Leader (sous réserve d'instruction) et 115 721 € au titre des aides FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) de l'État.

artisanat & commerce

Des aides disponibles

Afin de faciliter leur installation ou l'investissement, Tulle agglo dispose d'un fonds d'aide à destination des commerçants et artisans du territoire. Pour cela, il suffit de déposer un dossier auprès du service de développement économique de la communauté d'agglo. Pour être éligible, l'investissement doit être supérieur à 10 000 € et concerner l'achat de matériel productif, la rénovation ou la mise aux normes de locaux. L'aide peut aller de 40 à 80 % du montant de l'investissement soit 4 000 à 6 000 € pour un investissement de 10 000 €. Depuis le début du plan triennal d'aide en juin 2017, 36 dossiers d'entreprises ont bénéficié de subventions, provenant de secteurs variés comme l'artisanat de bouche, l'hôtellerie-restauration, le BTP, la coiffure/esthétique ou le prêt-à-porter entre autres.

Si vous avez des projets, n'hésitez pas à consulter le site www.agglo-tulle.fr ou à appeler le 05 55 20 68 46.

EN BREF

agriculture

Atelier agroalimentaire collectif

La réalisation du diagnostic archéologique obligatoire a quelque peu retardé les travaux mais le chantier de construction d'un atelier agroalimentaire dans la ZA de Soleilhavoup, à Naves, débutera début 2019. Cet atelier sera exploité par une SAS composée de 12 associés : 11 agriculteurs corréziens et l'EPLFPA (lycée agricole) Edgard Pisani. Cet outil permettra aux producteurs de maîtriser l'ensemble des étapes, depuis l'élevage jusqu'au produit fini afin de garantir une qualité fermière aux consommateurs. La commercialisation en circuits courts est ainsi privilégiée et permettra aussi de mieux répondre aux commandes publiques en restauration collective.

Favoriser la reprise d'exploitation et l'installation

Actuellement, moins de 10 installations annuelles se réalisent au sein de Tulle agglo pour le double de cessations d'activité. Certaines productions comme le veau de lait souffrent de cette situation. De plus en plus de candidats à l'installation, notamment hors cadre familial, s'orientent vers des projets autres que le bovin viande, activité chez nous dominante. Une convention cadre a été signée en décembre 2018 entre Tulle agglo, la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'EPLFPA Edgard Pisani de Naves, la SAFER et la Mutualité Sociale Agricole du Limousin avec pour objectifs de :

- créer 20 emplois salariés ou installations par an dans toutes les productions, dont 5 minimum en veaux sous la mère ;
- proposer des solutions visant à dépasser les problèmes d'astreinte ;
- maintenir les 35 000 ha de surface agricole utile du territoire ;
- augmenter la valeur ajoutée des exploitations.

Il s'agit d'unir les efforts de tous pour enrayer la tendance à la diminution des actifs agricoles dont dépend largement le devenir de nos territoires ruraux.